
L'an deux mille dix-huit, le 11 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absent représenté :

Absent excusé:

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/04/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Votants : Pour : Contre : Abstention :

OBJET : Tarifs de l'aire de camping-cars (18/2018)

Rapporteurs :

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) a changé la borne de l'aire de camping-cars de la bouée du littoral. Le paiement s'effectuera par terminal carte bancaire.

L'utilisation d'eau et d'électricité sera payante sur l'aire de camping-cars aux tarifs suivants :

- Distribution d'eau : 2 € / 100 L
- Distribution d'électricité : 4 € / 8 heures

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- FIXE à compter du 12 avril 2018 les tarifs indiqués.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,